

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 16 février 2020

|            |         |                                |
|------------|---------|--------------------------------|
| Les Clées  | 9 h 15  | Culte. Cène. P.-O. Heller.     |
| Baulmes    | 10 h 00 | Culte. Cène. E. Roulet.        |
| Grandson   | 10 h 00 | Culte. Cène. S. Jaccaud Blanc. |
| Champagne  | 10 h 00 | Culte. G. Labarraque.          |
| Champvent  | 10 h 00 | Culte. S. Mermod-Gilliéron.    |
| Ballaigues | 10 h 30 | Culte. Cène. P.-O. Heller.     |

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois: messe à 9 h 30 à Baulmes



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

### Administration Bourse communale

Nous vous informons que nos bureaux seront **fermés:**

**du 17 au 23 février 2020**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Greffe municipal



RANCES

### Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité de Rances informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au bureau du Contrôle des habitants **jusqu'au 29 février 2020:**

- les chiens acquis ou reçus en 2019;
- les chiens nés en 2019 et restés en leur possession;
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2019, pour radiation;
- les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les indications suivantes sont encore nécessaires:

- la race;
- la couleur de la robe;
- la date de naissance;
- la date d'acquisition avec le lieu de provenance.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les détenteurs d'animaux ainsi nouvellement identifiés s'inscrivent directement auprès d'AMICUS par le biais du « help desk » (0848 777 100 ou info@amicus.ch)**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch

### Demande de permis de construire (P)

CAMAC N°: 192314

Compétence: (M) Municipale

Commune: Baulmes

Lieu-dit et/ou adresse: Rue du Four 5

Coordonnées (E/N): 2529945/1182645

Parcelle N°: 61

ECA N°: 53

Note recens. architectural: 4

Propriétaire: Chambettaz Patricia, rue du Four 5, 1446 Baulmes

Auteur des plans: Jelk Christian, architecte EPF, reg. mandataire N°: 2713, rue Neuve 13, CP 140, 1450 Sainte-Croix, atelier404@bluewin.ch, tél. 078 769 25 45

Nature des travaux principale: Transformation  
 Description de l'ouvrage: Création de deux fenêtres en façade sud

Demande de dérogation: Aucune

### Particularités:

Travaux situés hors zone à bâtir: Non

Nécessité de mise à jour du plan du registre foncier (mensuration officielle): Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 12.02.20 au 12.03.20.

La Municipalité

### Autorisation

Dans sa séance du 3 février 2020, la Municipalité a autorisé l'entreprise Jean Bollini & Cie SA à effectuer les travaux suivants:

Nature des travaux: Abattage d'une haie infestée de chenilles processionnaires.

De nouvelles essences seront replantées en lieu et place de la haie existante.

Parcelles N°: 567 et 569

ECA N°: --

La Municipalité

### Bibliothèque de Baulmes

Pendant les vacances scolaires de février, la bibliothèque de Baulmes sera ouverte le:

**mercredi soir 19 février 2020  
 de 19h00 à 20h30**

Retour à l'horaire normal le lundi 24 février 2020.



## RANCES

### Demande de permis de construire (P)

**Commune:** Rances

**Compétence:** (M) Municipale

**Réf. communale:** 01/2020

**CAMAC N°:** 190136

**Parcelle N°:** 65

**ECA N°:** --

**Coordonnées (E/N):** 2530650/1179130

**Nature des travaux:** Transformations. Mise en conformité d'une salle de douche et d'une chambre, aménagées dans les sur-combles

**Situation:** Route de Valeyres 10 / Bâtiment C

**Note de recensement architectural:** --

**Propriétaire, promettant, DDP:** Wicki Jean, Jean Wicki Immobilier SA

**Auteur des plans:** Germain Jonathan, Jonathan Germain architecte EPFL-SIA

**Demande de dérogation:** Art. 64, niveau habitable dans la toiture art. 27, RLATC hauteur des locaux

**Particularités:** Ancien CAMAC N°: 151333

**Enquête publique ouverte du 08.02.2020 au 08.03.2020.**

La Municipalité



## VUGELLES LA MOTHE

### Greffe municipal Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Le bureau du greffe municipal, contrôle des habitants et bureau des étrangers sera **fermé** du **17 au 21 février 2020**

Merci de votre compréhension.

La secrétaire

### Convocation élection complémentaire

**Préfecture du District du Jura-Nord vaudois  
Décision du 9 janvier 2020**

**Les Préfets du district du Jura-Nord vaudois**

vu:

- la loi du 16.05.1989 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25.03.2002 (RLEDP),
- la démission de **Monsieur Michel Jeckelmann**, Syndic,
- l'autorisation du Service des Communes et du logement (Division affaires communales et droits politiques) du 23 décembre 2019,

**convoquent:**

Les électrices et les électeurs de la **Commune de Vugelles-La-Mothe** le **dimanche 5 avril 2020** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e), puis un(e) Syndic(que).

### Conditions générales

**L'élection du(de la) conseiller(ère) municipal(e)** aura lieu en un seul jour, selon le système majoritaire à deux tours (*majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour*).

Le vote par correspondance ne peut être exercé que pour le premier tour.

**En cas de second tour, seul le vote au bureau de vote sera possible** (*les électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour le premier tour doivent prendre leur carte de vote avec eux, les autres la retrouveront au local de vote*).

**Une élection tacite est exclue tant au premier qu'au second tour éventuel.**

**L'élection du syndic ou de la syndique** se déroule à la suite de l'élection du(de la) conseiller(ère) municipal(e) au bureau de vote selon le système majoritaire à deux tours.

Les électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour l'élection du(de la) conseiller(ère) municipal(e) doivent prendre leur carte de vote avec eux, les autres la retrouveront au local de vote.

Cette élection ne peut se dérouler que si la Municipalité est au complet et seuls les membres de la Municipalité peuvent être candidats et éligibles.

**L'élection du syndic ou de la syndique peut être tacite tant au premier qu'au second tour** pour autant qu'une liste soit régulièrement déposée (*voir ci-dessous*) avant le tour de scrutin concerné et qu'il n'y ait qu'un(e) seul(e) candidat(e) officiel(le).

### Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC)):

- les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la Commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel officiel,
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la Commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins, inscrites au rôle des électeurs et pourvues du matériel officiel.

Seront automatiquement incluses dans le rôle les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le rôle des électeurs peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

### Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes en vue du premier tour est fixé au **lundi 9 mars 2020 à 12 heures précises au greffe municipal**. Toute liste de candidature doit:

- être signée par 3 électeurs domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile ;
- mentionner un mandataire et un suppléant; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant;
- être accompagnée d'une déclaration d'acceptation signée par chacun des candidats qu'elle porte; la signature peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration ,
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de chacun des candidats.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

### Impression des listes

La Municipalité est responsable de la fourniture de bulletins électoraux pour le vote manuscrit et, lors du premier tour, en cas de dépôt de listes, de l'impression des bulletins de parti (art. 19 et 36 LEDP). Il est recommandé de soumettre le matériel de vote à la préfecture quelques jours avant l'impression.

### Transfert du fichier - Matériel de réserve

**Via l'application VOTELEC (Préparation)**, le greffe municipal:

- **transmet le fichier des électeurs inscrits (suisses et étrangers)** au Canton ; ce fichier doit être validé le **lundi 9 mars 2020 à 17 heures** au plus tard, ce rôle des électeurs est le même pour tous les scrutins ;
- **commande l'ensemble du matériel de réserve utile au greffe et au bureau électoral** (pour les 4 tours de l'élection) **dans le même délai**.

### Expédition du matériel (art. 22a et 22b RLEDP)

Le Canton se chargera de la mise sous pli du matériel et de la distribution aux électeurs et facturera ses prestations à la Commune aux conditions de l'article 22b RLEDP. Le greffe municipal se réfère au mode d'emploi et aux exemples de bulletin et de note explicative disponibles dans l'application VOTELEC (Préparation) pour régler les détails de cette expédition.

La Commune livrera son matériel de vote à la Direction des achats et de la logistique (DAL, ex CADEV) au plus tard le **jeudi 12 mars 2020 à 16 h 00**, conformément aux instructions sur l'encartage présentes dans Votelec (*voir avec M. Benitez au 021 316 41 35*).

Les électeurs doivent recevoir le matériel électoral communal au plus tard le **24 mars 2020**.

### En cas de second tour

**Les listes de candidats** doivent être déposées au moins une heure avant le scrutin en main du président en charge du bureau, qui prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

Le greffe transmet au bureau électoral, pour être à disposition des électeurs:

- **les cartes de votes** qu'il a reçues dans le cadre du 1<sup>er</sup> tour;
- **des enveloppes de vote jaunes;**
- **des bulletins officiels pour le vote manuscrit.**

### Exécution

La Municipalité pourvoit pour le surplus à l'organisation des scrutins conformément à la LEDP et au RLEDP. Le mode d'emploi et des exemples de bulletin et de note explicative pour la gestion du matériel électoral sont accessibles dans l'application VOTELEC (Préparation) sous rubrique «Informations et documents utiles».

Elle fera afficher le présent ordre de convocation au pilier public **au plus tard le lundi 24 février 2020** et en remettra une copie au Président du bureau.

**Les bulletins du scrutin communal ne peuvent pas faire l'objet d'un dépouillement anticipé** et doivent être mis de côté jusqu'à la fermeture du bureau de vote.

Les résultats des scrutins communaux ne se saisissent pas dans l'application Votelec.

### Calcul de la majorité absolue

Lors d'une élection au système majoritaire à deux tours, **les bulletins blancs doivent être considérés comme des bulletins valables et pris en compte pour le calcul de la majorité absolue**.

Cette dernière s'obtient en divisant le nombre de bulletins valables par 2 et en ajoutant 1 au résultat si le nombre de bulletins valables est pair ou 0.5 si ce nombre est impair.

*Exemple pair:* nombre de bulletins valables = **198**, majorité absolue =  $198 : 2 = 99$ ,  $99 + 1 = 100$  (dans ce cas, un candidat qui obtient 100 suffrages et plus est élu).

*Exemple impair:* nombre de bulletins valables = **207**, majorité absolue =  $207 : 2 = 103.5$ ,  $103.5 + 0.5 = 104$  (dans ce cas, un candidat qui obtient 104 suffrages et plus est élu).



## VUGELLES LA MOTHE

### Voies de recours

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours dès la découverte du motif de plainte, mais au plus tard le troisième jour suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause.

La Préfecture

### Elections complémentaires - Avril 2020

Chères concitoyennes, chers concitoyens, suite à la démission de notre Syndic au 31.12.2019, des élections communales complémentaires auront lieu le 5 avril 2020, pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e), puis un(e) syndic(ue) au sein des conseillers municipaux.

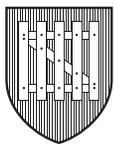
Toute personne au bénéfice du droit de vote communal souhaitant s'investir dans le cadre de notre Commune et se porter candidate, peut déposer une liste; chaque candidature devra être parrainée par trois électeurs du village.

Pour obtenir une liste, veuillez vous adresser directement auprès du greffe (077 425 48 93) ou auprès de M<sup>me</sup> Robba (079 469 18 84), qui se tiennent volontiers à votre disposition.

**Les listes devront impérativement être déposées au plus tard le lundi 9 mars 2020, à 12h00 précises au greffe municipal.**

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir au sein de notre exécutif.

La Municipalité



## LES CLÉES

### Demande de permis de construire (P)

Commune: Les Clées

Compétence: (ME) Municipale Etat

Réf. communale: 1/2020

CAMAC N°: 191235

Parcelle N°: 233

ECA N°: 150

Coordonnées (E/N): 2526780/1176665

Nature des travaux: Construction nouvelle. Modification de la terrasse

Situation: Pré de la Fontaine

Note de recensement architectural: --

Propriétaires, promettants, DDPS: Tharin Alan et Stéphanie, Tharin Norbert et Béatrice, Pellaux Laurence

Auteur des plans: Sylvain Pittet, Jaquier-Pointet SA géomètres breveté

Demande de dérogation: Dérogation à l'article 34 du règlement communal du 6 mai 1983

### Particularités :

**Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit, de degré: 3**

**Enquête publique ouverte du 12.02.2020 au 12.03.2020.**

La Municipalité

### Avis d'enquête publique

Conformément aux art. 25 de la LPEP et art. 13 al. 2 de la LRou, la Municipalité de la Commune des Clées soumet à l'enquête publique le projet suivant:

**«Route Cantonale 282 C-S»  
Aménagements routiers**

Le dossier est déposé **du 12 février 2020 au 12 mars 2020 au greffe municipal des Clées** où il peut être consulté durant le délai susmentionné, pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, avec nom, adresse, date et signature doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité des Clées, durant le délai d'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité

## SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Protections contre les fouines

Champignons du bois - mэрule

1400 Yverdon - 079 418 65 20 - www.sani-bois.ch



## Baulmes Demain



baulmes-demain.ch

### Séance participative : Échanges et planification d'activités

Venez participer à cette rencontre, pour contribuer ensemble à l'organisation d'activités et d'événements

*Documentaires, conférences, balades dans la nature,  
conseils pour soutenir la transition écologique,...*  
tout est envisageable !

Informations pratiques sur le site web !

Salle du Conseil de l'Hôtel de ville

**Mardi 25 février  
à 20h00**



Stores

Vente - Réparation

Patrik Jaccard

Ruelle de la Tuilière 6

1321 ARNEX-SUR-ORBE

Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants  
Volets aluminium - Moustiquaires - Moustiquaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux - Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation

## Action moustiquaires 10%

Valable jusqu'au 28 février 2020

**Avec Général Stores, les insectes restent dehors**

DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

**Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch**

# Perusset

Grand'Rue 22  
1446 Baulmes  
boucherieperusset.ch  
T 024 459 14 02



### Actions de la semaine

Fricandeaux à  
Tranche panée à

Fr. 21.50/kg  
Fr. 31.90/kg

**SOLCREATIONS**  
 OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

**Les sols... notre passion**

Parquets bois véritable  
 Stratifié - Ponçage  
 Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
 Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

Depuis 30 ans  
 à votre service

**www.solcreations.ch**  
 021 887 74 30  
 024 426 07 26

**Contes**  
**L'Oreille qui parle:**  
**Murmures près des murs...**

**Vendredi 28 février - 20h15**  
**Collège de Feurtille, Baulmes**




ENTRÉE LIBRE - CHAPEAU À LA SORTIE  
 Infos: <https://baulmes-culture.ch>

**Contes pour adolescents et adultes**  
 Par les conteuses du Nord  
 Clarinette: Bertrand Rochat




Association Culturelle  
 de Baulmes et environs



**Ecrivain public**  
 Lettres Retrouvées  
 Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 - 1435 Essert-Pittet  
 077 452 80 19  
 lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter !  
 Dans votre région, votre écrivain public...  
 ... prépare votre courrier, discours ou poème;  
 ... corrige votre document ou le réécrit;  
 ... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.



**BADER MÉTAUX SA RL**  
 Spécialiste en gestion des déchets industriels et métallurgiques

**Laurent Bader**  
**Récupération de fers et métaux**

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF  
 Tél: +41 24 459 25 75  
 laurent.bader@badermetaux.ch

**www.badermetaux.ch**

- Toto, douze bouteilles de vin à 6 francs pièce, combien ça fait ?  
 - A la maison, ça fait 3 jours M'dame.

Toto dit à son père en pleurant:  
 - Papa, j'ai eu zéro parce que je ne savais pas où est le col du fémur.  
 Le père:  
 - Comme tu es bête, t'es privé de dessert pendant 5 semaines et tu dois réviser ta géographie.

La mère de Toto dit :  
 - Toto, tu vas bien te tenir chez ta tante ?  
 - Pourquoi, répond Toto, sa maison est en pente ?

Toto va voir sa maman et lui dit:  
 - Maman, Maman... je me suis fait mal.  
 - Où Ça ?  
 - Là bas.

Toto demande à sa maman:  
 - Est-ce que l'on a le droit de crier sur les gens ?  
 - Non Toto, ce n'est pas bien.  
 - Tant mieux parce que j'ai cassé le vase de grand-mère.

Toto demande à son père:  
 - Papa, c'est quoi un synonyme ?  
 - C'est un mot qu'on emploie quand on ne sait pas comment l'autre s'écrit.

La sœur de Toto lui demande :  
 - Tu crois qu'il y a des gens qui vivent sur la lune ?  
 Toto lui répond:  
 - Oui, car ils allument la lumière tous les soirs !

Maman demande à Toto:  
 - Pourquoi as-tu de mauvaises notes ?  
 - Parce que ce n'est pas moi qui les mets.

Toto demande à son père:  
 - Papa, pourquoi as-tu épousé maman ?  
 Il répond :  
 - Ah ! Toi aussi tu te poses la question ?

**L'Atelier du Cheveu**



**Visagiste conseil**

- \* Colorations aux Huiles Essentielles 100% naturelles
- \* Perruques médicales

**Chantal MARGUET**  
 Rue des Terreaux 29  
 1350 ORBE

024 441 06 48

**Journée continue.**

**HUMOUR**

Toto annonce très fièrement:  
 - Maman j'ai battu tous les records ! J'ai terminé ce puzzle en une heure, alors que sur la boîte il a marqué de 2 à 4 ans.

En classe de sciences naturelles, le professeur demande à Toto:  
 - Peux-tu me dire comment se reproduisent les hérissons ?  
 - En faisant très, très attention m'sieur ! répond Toto.

C'est Toto à l'école. Sa prof lui demande:  
 - Toto quel est la 5ème lettre de l'alphabet ?  
 - Euh ?

Toto dit à sa copine :  
 - J'aurais bien aimé vivre au Moyen-Age.  
 Sa copine:  
 - Pourquoi, Toto ?  
 - Parce-que j'aurais eu moins d'histoire à apprendre.

**BULLETIN DES AVIS OFFICIELS**

Rédaction et régie des annonces:  
 Greffe municipal de Baulmes  
 Tél. 024 459 15 66 - Fax 024 459 19 64  
 Courriel: [info@baulmes.ch](mailto:info@baulmes.ch)

Toto demande à sa maman:  
 - Maman, qu'est-ce qu'elle faisait comme métier Marie ?  
 - Elle n'en avait pas Toto, elle était femme au foyer.  
 - Et pourquoi elle mettait Jésus à la crèche alors ?